

215 Agriculture
Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/15

Service Chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution, aux collectivités et aux organismes figurant dans le rapport, de subventions en matière d'agriculture. Le Conseil Départemental entend ainsi accompagner la profession agricole dans une démarche de développement durable conciliant le développement économique des exploitations et des filières agro-alimentaires avec les préoccupations environnementales de préservation de la qualité des eaux, des paysages ainsi que des espaces et milieux naturels.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
2151	F	Installation, maintien à l'emploi, formation	977 000,00	494 000,00
2151	I	Installation, maintien à l'emploi, formation	26 756,42	-*
2152	F	Développement des filières	103 197,50	53 160,00
2152	I	Développement des filières	16 697,54	-*

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »)*

Un partenariat très étroit a été développé au fil du temps entre le Conseil Départemental et la profession agricole afin de promouvoir une agriculture de dimension familiale, répartie sur l'ensemble du territoire, diversifiée, génératrice de richesses et d'emplois avec de nombreuses filières bien organisées et ayant le souci du respect de l'environnement et des ressources.

L'originalité de la démarche est liée à la co-construction de ce partenariat, avec des objectifs et une stratégie partagés entre les élus de la collectivité départementale et l'ensemble des responsables agricoles.

Compte-tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Conseil Départemental et de la réforme en cours des collectivités territoriales, ce partenariat doit nécessairement être revu en profondeur.

Pour autant, les financements des actions agricoles par le Département ne sont pas entièrement remis en cause. Le Département est compétent en matière de solidarité et de cohésion territoriales, de tourisme, d'aménagement foncier agricole et forestier, de collèges, d'entretien et d'aménagement de l'espace rural, de santé animale. Les Départements peuvent également continuer à soutenir les entreprises agricoles en complément de la Région et par convention avec celle-ci.

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Une dotation globale de 600 000 € (494 000€ au titre de l'économie agricole et 106 000€ au titre de la protection de la qualité de l'eau) est inscrite au bénéfice de la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour les actions qu'elle mène en partenariat avec notre collectivité. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable pour une agriculture bas-rhinoise performante et écologiquement responsable.

Le partenariat sera revu en 2016 pour se concentrer sur les domaines de compétence que le Département partage avec la chambre d'agriculture, à savoir essentiellement :

- la compétitivité des entreprises agricoles,
- la diversité de l'agriculture locale,
- l'accès à emploi dans les territoires ruraux à travers l'installation de jeunes agriculteurs et le développement de l'emploi agricole salarié,
- le développement et le soutien de la consommation de produits issus de l'agriculture locale,
- la protection de la ressource en eau et des sols
- l'aménagement des territoires ruraux et la préservation du foncier agricole.

Le contrat d'objectifs annuel revu sera soumis à l'approbation de notre Commission Permanente.

2152 - Développement des filières

Avec une surface utile qui n'occupe que 40 % du territoire, l'espace rural bas-rhinois est fortement marqué par les caractéristiques d'une terre rare et chère.

Cette réalité confère à l'agriculture bas-rhinoise une particularité d'activité périurbaine. Elle lui impose des exigences de performances économiques et techniques, d'autant plus fortes que les exploitations sont fréquemment de dimensions modestes ou moyennes (27 % seulement ont plus de 50 ha, 50 % ont moins de 20 ha).

Malgré l'importance de ses surfaces céréalières (54 % de la S.A.U. – Surface Agricole Utile), l'agriculture bas-rhinoise a su préserver la diversité de ses productions. Les cultures spéciales (fruits et légumes, betteraves sucrières, tabac, houblon) permettent souvent d'équilibrer les comptes des exploitations, même si ces productions n'occupent que 8 % des surfaces agricoles.

Le dynamisme de l'agriculture est exprimé par la relative jeunesse des chefs d'exploitation, par l'ampleur des filières de qualité mises en place et par l'organisation économique des producteurs.

L'agriculture bas-rhinoise participe à la dynamisation d'un secteur agro-alimentaire particulièrement réputé et souvent marqué par une « caractérisation alsacienne » de ses productions. Avec près de 600 entreprises agro-alimentaires et près de 16.000 emplois salariés, ces activités constituent un secteur clé de l'économie départementale.

La consolidation des filières de production avec leurs exigences techniques, leurs contributions en terme d'emplois ainsi que l'affirmation qualitative des productions avec leurs typicités régionales, demeurent des axes prioritaires de la profession agricole que le Conseil Départemental encourage en subventionnant divers organismes œuvrant dans ces domaines.

Ainsi il est proposé, pour l'année 2016, une subvention de 17 000 € à l'Association du Verger Expérimental d'Alsace (VEREXAL) pour la recherche en arboriculture fruitière, et de 15 840 € pour le Service Départemental de Remplacement en Agriculture.

15 000 € sont prévus pour des cotisations à différents organismes : Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM), Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA), Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ), Groupement de Défense Sanitaire Alsace (GDSA).

5 000 € sont prévus pour subventionner différents événements du monde agricole.

Ces partenariats et participations à des organismes seront revus en profondeur en 2016 pour être en cohérence avec la politique départementale dans le cadre de son nouveau champ de compétences.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 au titre de l'axe d'intervention 215 - Agriculture ;*
- *décide d'attribuer les subventions suivantes :*
 - * *Chambre d'Agriculture interdépartementale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole : 494 000 €,*
 - * *Association du Verger Expérimental d'Alsace VEREXAL - recherche en arboriculture fruitière : 17 000 €,*
 - * *Service Départemental de Remplacement en Agriculture (SDRA) : 15 840 € ;*
- *approuve la convention financière 2016, jointe en annexe, à intervenir entre le Département et l'Association du Verger Expérimental d'Alsace (VEREXAL), et autorise son Président à signer cette convention ;*
- *donne délégation à la commission permanente pour traiter du contrat d'objectifs annuel et de la convention financière correspondante avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY